



Schéma d'intervention (brève présentation)

1) "Allégez la charge"

2) Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent une priorité pour l'Union européenne. Les objectifs de la stratégie de Lisbonne prévoient non seulement un taux d'activité professionnelle de 70% à l'horizon 2010, mais également la création d'emplois plus sûrs et plus nombreux en Europe. La lutte contre les TMS, premier problème de santé au travail à l'échelle européenne, contribuerait à la réalisation de cet objectif. Les stratégies communautaires en matière de sécurité et de santé au travail font également une priorité des TMS.

Les statistiques de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (4^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail, 2005) révèlent que presque 24% des travailleurs de l'UE-25 déclarent des douleurs lombaires et que 22% se plaignent de douleurs musculaires. L'une et l'autre de ces conditions prévalent davantage dans les nouveaux États membres, à savoir respectivement 39% et 36%. Quelque 62% des travailleurs sont exposés durant un quart de leur temps de travail ou plus à des mouvements répétitifs des mains ou des bras, 46% à des positions douloureuses ou fatigantes et 35% au levage ou à la manutention de charges lourdes.

3) Les TMS liés au travail sont une altération de structures corporelles telles que les muscles, les articulations, les tendons, les ligaments, les nerfs ou des systèmes circulatoires sanguins localisés, causée ou aggravée au premier chef par l'exécution de tâches ou par les effets de l'environnement immédiat du lieu d'exécution de celles-ci.

Ces troubles affectent principalement le dos, le cou, les épaules et les membres supérieurs, mais concernent également les membres inférieurs. Certains TMS, comme le syndrome du tunnel carpien (dans le poignet), finissent par prendre un nom du fait de leurs symptômes bien définis. D'autres TMS restent non spécifiques du fait de l'existence de gênes ou de douleurs sans la manifestation claire d'un trouble.

La plupart des TMS liés au travail sont des troubles cumulatifs résultant d'expositions répétées à des charges de forte ou de faible intensité sur une longue période. Cependant, les TMS peuvent aussi prendre la forme de traumatismes graves (par ex. fractures) se produisant au cours d'un accident.

Les facteurs de risque peuvent agir séparément, mais le risque de développer un TMS est plus grand si plusieurs facteurs agissent de concert. Il est possible de distinguer trois groupes de facteurs de risque, à savoir physiques; organisationnels et psychosociaux; et ceux liés aux personnes.

À titre d'exemples de ces risques

- physiques: forces, mouvements répétitifs, vibrations, positions inadaptées;
- organisationnels: faible niveau d'autonomie ou de satisfaction au travail, travail répétitif à une cadence élevée;
- individuels: antécédents médicaux, capacités physiques, âge.

4) "Allégez la charge" est une campagne de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail visant à lutter contre les TMS sur le lieu de travail en 2007. Les présidences allemande et portugaise de l'UE en 2007, le Parlement européen, la



Commission européenne et les partenaires sociaux européens soutiennent tous cette campagne. “Allégez la charge” connaîtra son point fort durant la semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail, du 22 au 26 octobre 2007.

Les campagnes européennes se succèdent depuis 2000 en tant que séries annuelles d'événements destinées à promouvoir de meilleures conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail. Une campagne présente cinq objectifs stratégiques: sensibiliser, apporter des informations, développer et fournir des accès aux ressources, encourager les activités ayant un impact sur le lieu de travail, et identifier et reconnaître les bonnes pratiques. Les TMS ont en outre fait l'objet de la toute première campagne européenne, en 2000, “Tournez le dos aux TMS”.

5) La campagne “Allégez la charge” soutient une approche de gestion intégrée dans la lutte contre les TMS, englobant à la fois la prévention des problèmes musculo-squelettiques et le maintien sur le lieu de travail des travailleurs souffrant de TMS. Elle met en exergue le concept de “gestion de la charge”, qui couvre l'ensemble des contraintes imposées au corps au même titre que les charges à porter. Le stress, l'exposition au froid et le rythme de travail sont autant de conditions, entre autres, susceptibles de contribuer au développement de contraintes. Il est donc important d'évaluer l'éventail complet des risques de TMS et de les aborder de façon globale.

La campagne européenne s'inscrit également en faveur du maintien, de la rééducation et de la réintégration des travailleurs présentant déjà des TMS. Il importe de noter tout particulièrement le rôle du soutien organisationnel et social pour permettre aux travailleurs d'une part de retourner au travail, d'autre part de conserver ensuite leur emploi dès lors qu'ils souffrent de TMS.

6) Nous avons tous une part de responsabilité dans la lutte contre les TMS, en tant que patrons, en tant que travailleurs ou leurs représentants pour la sécurité, dans le cadre de pouvoirs publics, au sein d'institutions spécialisées dans la santé et la sécurité, ou comme décideurs.

Les patrons sont, certes, légalement tenus d'évaluer les risques sur le lieu de travail et de prendre les mesures pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs, mais ils devraient aller au-delà du simple respect de leurs obligations légales en montrant l'exemple et en s'engageant résolument en faveur de la santé et de la sécurité. Une telle approche est dans leur intérêt: une gestion avisée de la sécurité est bonne pour l'entreprise et elle constitue une caractéristique des organisations efficaces.

La sécurité ne concerne pas uniquement le patron – les travailleurs ont aussi la responsabilité de coopérer avec lui pour se protéger et protéger leurs collègues. Leur engagement est essentiel dans l'approche des dangers liés au lieu de travail, car ils connaissent ce lieu mieux de personne. Ils devraient bénéficier d'informations et de formations sur les TMS de manière à savoir comment éviter les risques et dangers y afférents.

Les représentants pour la sécurité, les pouvoirs publics, les institutions spécialisées dans la santé et la sécurité ainsi que les décideurs ont tous un rôle important à jouer.

7) Pour de plus amples informations sur la campagne “Allégez la charge”, consulter le site de l'Agence européenne: <http://ew2007.osha.europa.eu>, et pour en savoir plus sur les TMS, se reporter au site: <http://osha.europa.eu/msds>